

## **SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2014**

**Date de convocation :** 4 novembre 2014

**Date d'affichage :** 24 novembre 2014

L'an deux mil quatorze le douze novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

**Présents :** MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Christine Bisson, Etienne Bonnel, David Collette, Nadine Hélaine, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Anita Manson, Stéphanie Olivier, Géraldine Poutrel, Didier Touzé.

**Absentes excusées :** Mmes Martine Herman et Stéphanie Collette.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 OCTOBRE 2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 8 octobre 2014.

### **CONTRAT DE TERRITOIRE**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal l'évolution de la politique contractuelle menée par le Conseil Général à travers les contrats de territoire.

Ces derniers visent à soutenir l'économie de proximité, développer une nouvelle politique habitat, favoriser la transition écologique, renforcer l'attractivité du département et encourager l'innovation sociale.

### **LOI ALUR**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal les effets de la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (Loi Alur) sur l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Il précise entre autre qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, il est mis fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les Communes compétentes situées dans un EPCI de plus de 10 000 habitants.

De ce fait, il est proposé par le Syndicat Mixte du Pays de Coutances de créer un service urbanisme.

#### **Création d'un service commun mutualisé en urbanisme**

Face au retrait annoncé de la DDTM en matière d'instruction des actes liés à l'application des droits des sols (ADS), le Syndicat Mixte du Pays de Coutances propose d'apporter une assistance aux Communes de son territoire, en mettant en place un service commun ADS.

Le Pays de Coutances propose une offre de service étendue aux phases de planification territoriale et d'instruction des autorisations d'urbanisme, dont le démarrage opérationnel est prévu le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Vu la délibération n°2014-09-02 du Comité Syndical en date du 15 septembre 2014 décidant de poursuivre le processus de création d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme au sein du Syndicat Mixte du Pays de Coutances.

Vu la réunion de présentation aux Maires de l'offre de service urbanisme du Pays de Coutances qui s'est déroulée le 25 septembre 2014.

L'adhésion de la Commune à ce service commun ADS ne modifie en rien les compétences obligatoires du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes, qui restent de son seul ressort.

Vu les explications données par le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, exprime son intérêt à la création d'un service commun mutualisé en urbanisme au sein du Syndicat Mixte du Pays de Coutances.

## **TRAVAUX 2015**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'état des finances de la Commune. Au vu de cet état, des diminutions des dotations de l'Etat et des services supplémentaires jusqu'à lors sous compétence de l'Etat et devenant à la charge des Communes ; il propose de limiter les investissements pour l'année 2015, à la réfection des voiries des villages de L'Aubrière et de La Groudière ; et à la rénovation des bâtiments communaux.

## **RAPPORT DU SYNDICAT D'EAU**

Monsieur David COLLETTE, délégué au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Saint Sauveur Lendelin, donne lecture du rapport annuel 2013 portant sur le prix et la qualité de l'eau, établi par le SIAEP et adopté par le Comité Syndical en eau potable lors de la réunion du 18 septembre 2014.

L'eau est conforme aux normes en vigueur, elle est de très grande qualité et son prix a augmenté de 5 %, sauf pour les catégories Communes et Ventes en Gros ayant subi une augmentation de 45 %, sans prime fixe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ledit rapport.

## **RAPPORT DU SATESE**

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des rapports des visites assistance technique reçus du service de la SATESE du Conseil Général de la Manche relatif aux Stations d'Épuration du Bourg et de L'Aubrière.

Concernant L'Aubrière, aucun prélèvement n'a été réalisé du fait que la Station n'est pas encore en fonctionnement.

Concernant Le Bourg, l'eau épurée est de bonne qualité physico-chimique, les abattements bactériologiques sont corrects, le curage du cône de sédimentation a été réalisé au printemps, le piégeage des ragondins est prévu cet automne et le lagunage est bien entretenu.

## **ASSAINISSEMENT DE L'AUBRIERE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande d'ouverture d'une sortie de véhicules rue de L'Aubrière par Monsieur MAUGER.

Après débat, il en ressort que la circulation dans cette rue est très importante.

De ce fait, un plan de circulation va devoir être mis en place et ceci en collaboration avec les services de la gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter cette décision à l'issue de cette mise en place.

Il précise qu'il a contacté deux entreprises (STGS et SAUR) afin d'établir une convention d'assistance technique. Seule la SAUR a répondu. Le montant pour l'entretien du poste de relèvement s'élève à 800.00 € HT.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal acceptent cette convention et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de la Communauté du Bocage Coutançais relative à la mise à disposition gratuite des locaux de la Commune de CAMBERNON (Salle des Fêtes et Salle de Convivialité) dans le cadre de l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal acceptent cette mise à disposition gratuite des locaux et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de prêt de locaux.

## **DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de deux demandes de Permis de Construire reçues de la Maison de Retraite de CAMBERNON et de Madame Julie GAREL et Monsieur Clément THOMAS La Hardelière à CAMBERNON.

Après étude, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émettent un avis favorable.

## **AVAP**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Canton de Coutances avait engagé l'étude pour la réalisation d'une aire d'accueil et de mise en valeur du patrimoine (AVAP) à l'échelle communautaire.

Un groupe de travail composé d'un représentant par Commune et de deux pour Coutances avait été constitué.

Suite aux élections municipales, il convient de désigner les nouveaux élus membres de ce groupe de travail au sein de la Communauté du Bocage Coutançais.

Monsieur David COLLETTE se portant volontaire, à l'unanimité des membres présents, il est désigné en tant que représentant de la Commune.

## **OFFICE DE LA JEUNESSE**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'un représentant de CAMBERNON doit être désigné pour représenter la Commune à l'Office de la Jeunesse du Canton de Coutances. Guillaume MANSON étant candidat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, procède à son élection.

## **VŒUX 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, souhaite renouveler la cérémonie des vœux de la Municipalité et décide d'inviter la population Cambernonnaise à l'occasion des vœux 2015, le samedi 10 janvier 2015 à 15 heures dans la Salle des Fêtes et de l'en informer par voix de presse afin de s'inscrire.

## **ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accueillir les nouveaux habitants le samedi 6 décembre 2014 à 12 h à la Mairie.

## **COMPTE RENDU REUNIONS CBC, SMPC,...**

Monsieur le Maire fait un compte rendu des réunions qui se sont déroulées au sein du Syndicat Mixte du Pays de Coutances et de la Communauté du Bocage Coutançais.

Après avoir évoqué la Loi Alur et le projet d'installation d'une usine de méthanisation sur la zone d'activité de la Mare, il explique aux membres du Conseil Municipal que la Communauté du Bocage Coutançais reprend en charge les travaux subventionnés par RTE pour le compte de la Commune de Notre Dame De Cenilly.

Il leur fait part de l'état d'avancement du réaménagement des locaux de l'ex-entreprise PICOT ; du projet de signalétique qui va être mis en place sur le territoire ; de l'avancement des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et du projet d'extension de la Maison Médicale de Saint Sauveur Lendelin.

Enfin, il leur donne des explications sur le projet de méthanisation du Lycée Agricole.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de Madame et Monsieur Michel LEMIERE relatant des problèmes de distribution de courriers.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de poser provisoirement une deuxième pancarte d'indication de village. Un point sera fait ultérieurement afin de déterminer l'efficacité de cette mesure.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de Monsieur Gustave GIRRES relative à l'écoulement de boues dans le chemin de l'Hôtel Duclos provenant de l'exploitation de Monsieur Justin FOUCHARD.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande à Monsieur le Maire d'intervenir auprès de Monsieur FOUCHARD afin de résoudre au mieux ce litige.

Monsieur Etienne BONNEL fait part aux membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux relatifs à la création d'un site informatique de la Commune par la Commission Informatique.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réunir la Commission des Travaux le samedi 15 novembre 2014 à 12 h afin de déterminer les travaux d'amélioration du logement communal occupé précédemment par Madame FERREY.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le mercredi 10 décembre 2014 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30.